



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2023

OBJET : AUTORISATION DE DÉPOSER DES DOSSIERS D'URBANISME POUR IMPLANTER UN SUPPORT DE PRÉSENTATION AUX ABORDS DU CHÂTEAU

L'an deux mille vingt-trois et le deux Février à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – M. RISSO Gilbert – M. DALCANT Jacques –
Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ
Antoine – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smail – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE
Guy – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. FAYET Stéphane
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 02 Février 2023.
Délibération N° DM_20230202N006

OBJET : AUTORISATION DE DÉPOSER DES DOSSIERS D'URBANISME POUR IMPLANTER UN SUPPORT DE PRÉSENTATION AUX ABORDS DU CHÂTEAU

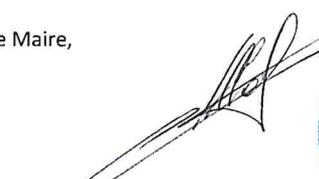
Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint délégué à l'urbanisme pour l'application du droit des sols, informe le conseil municipal que, dans le cadre de la route de découverte qui sillonne le Géoparc (route du temps), la Commune a été sollicitée par "Provence Alpes Agglomération" (pour l'UNESCO Géoparc) pour implanter un support de présentation dite « tablette de découverte » aux abords du château. Ce point d'information traiterait de l'histoire et des spécificités du château gothique-renaissance.

Il indique que cette implantation nécessite le dépôt d'une Déclaration Préalable (DP) et précise que ce projet a d'ores et déjà obtenu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer, en matière d'urbanisme, toutes les autorisations préalables éventuellement nécessaires à la concrétisation de ce projet.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toutes les autorisations préalables éventuellement nécessaires à la concrétisation de ce projet.

| | |
|--|---|
| <p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 2.2</p> | <p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p>  |
|--|---|